

PROCES VERBAL SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

Excusés: M. COIRIER Jannick (pouvoir à M. POITIERS Dominique), Mme MOINARD Mélanie (pouvoir à M. BOSSARD Michel) et M. BAUDON Florent.

Secrétaire de séance : Mme SIMON Christie.

Le compte rendu de la réunion du 13 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

2022-07-01 BIBLIOTHEQUE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

• ADOPTE cette modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

2022-07-02 TARIFS DE CAUTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE MATERIELS DANS LES SALLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

• DE FIXER les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2022 pour la salle des fêtes de Nieulsur-l'Autise et la salle des Ormes d'Oulmes :

Cautions:

- Caution pour la sonorisation (régie) de la salle des Ormes : 500 €.
- Caution pour le vidéoprojecteur + écran de la salle des Ormes: 1 000 €.
- Caution pour le vidéoprojecteur de la salle des fêtes de Nieul : 500 €.

Locations:

- Location du matériel sonorisation (régie) à Oulmes : 30 €.
- Location du vidéoprojecteur et de l'écran à Oulmes : 30 €.
- Location du vidéoprojecteur à Nieul : 30 €.
- D'APPLIQUER ces tarifs à l'ensemble des particuliers.
- D'APPLIQUER la gratuité pour les associations communales. La caution leur sera demandée uniquement pour les manifestations festives.

2022-07-03 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – BCNOBC STAGES D'ETE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (21 voix pour, Mme Evelyne BOBIN ne prend part au vote) :

• D'ACCORDER une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €, à l'association BCNOBC, pour la soutenir dans cette manifestation.

2022-07-04 CONVENTION SYDEV – RÉNOVATION D'UN POINT LUMINEUX PLACE DE L'ABBAYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- D'ACCEPTER les termes de la convention telle que présentée ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2022-07-05 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Rives d'Autise, sauf celui du centre du Vignaud, à compter du budget primitif 2023;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022-07-06 CCVSA - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - ÉCOLE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (21 voix pour et 1 abstention) :

- D'ACCEPTER les termes de la convention telle que présentée ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2022-07-07 CCVSA - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - ESPACE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- D'ACCEPTER les termes de la convention telle que présentée ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2022-07-08 CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON POUR LA MANIFESTATION « LA JOSÉPHINE 2022 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER les termes de la convention telle que présentée ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie.